



Rubrique: Autres appels aux créanciers relevant du droit des sociétés

Sous-rubrique: Appel aux créanciers suite à une fusion selon la LFus

Date de publication: SHAB - 14.05.2019

Numéro de publication: SR01-0000000749

Canton: VS

Entité de publication:

Banque Raiffeisen Martigny et Région, société coopérative,
Rue de la Poste 4, 1926 Fully

Appel aux créanciers suite à une fusion selon la LFus Banque Raiffeisen Riddes-Saxon-Isérables société coopérative avec Banque Raiffeisen Martigny et Région, société coopérative

1. Publication

Organisation transférante:

Banque Raiffeisen Riddes-Saxon-Isérables société coopérative
CHE-105.756.229

1908 Riddes

Raiffeisen Suisse

Siège suisse romande

1003 Lausanne

08.08.2019 (3 mois à compter de la date à laquelle la fusion déploie ses effets juridiques)

Organisation reprenante:

Banque Raiffeisen Martigny et Région, société coopérative
CHE-105.843.199

Rue de la Poste 4

1926 Fully

Publication de la fusion dans la FOSC: 08.05.2019

Point de contact:

Banque Raiffeisen Martigny et Région, société coopérative

Rue de la Poste 4

1926 Fully

Remarques juridiques:

Appel aux créanciers suite à une fusion (Art. 25 al. 2 LFus).

Les créanciers des sociétés qui fusionnent peuvent, dans le délai de trois mois à compter de la date à laquelle la fusion déploie ses effets, produire leurs créances et exiger des sûretés.

La Banque Raiffeisen Martigny et Région société coopérative reprend à titre universel et sans liquidation, l'intégralité des actifs et passifs de la Banque Raiffeisen de Riddes-Saxon-Isérables société coopérative. La fusion a été décidée par l'assemblée générale de la Banque Raiffeisen Riddes-Saxon-Isérables société coopérative du 15 mars 2019 et par l'assemblée générale de la Banque Raiffeisen Martigny et Région société coopérative en date du 16 mars 2019.